



Calcul pertes de gains futurs prof.

Par **mdominique**, le 27/11/2009 à 15:59

Bonjour,
un jugement donne l'entière responsabilité de mon préjudice à un chirurgien.

Le juge stipule, pour l'octroi des Pertes de Gains professionnels Futurs, qu'il ne peut statuer 'ultra petita' et accorde donc ce que mon avocat demandait. Accident per-opératoire à 48 ans, en 1999. Consolidation en 2000. assignation en 2003. jugement en juillet 2009. Mise en retraite prévue à 60 ans.

PGPF demandés : revenus 98 * 3,963

A mon avis, ce n'est pas le bon coefficient .

Qu'en pensez-vous ?

Mon avocat doit "revoir la question" ...
Le chirurgien va faire appel.

Merci de votre réponse.

Par **baron jean**, le 17/01/2013 à 17:30

j'aimerais calculer le pgpf que je pourrais demander à l'assureur et le texte de loi qui s'y rapporte